



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 OCT 2019

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, J.Places; S.Ducos, O.Memain

Absents excusés : JM Dellac

Secrétaire de séance : Th.Lassalle-Carrere

Préambule

Le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- embauche d'un employé au groupe technique.
- embauche d'un employé pour garderie/cantine de l'école

Le Conseil accepte les ajouts à l'unanimité des présents.

1. Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 30 juillet et 26 aout

Ils sont approuvés sans commentaire.

2. Vente parcelle 387 à M ANCLADE

M Anclade, propriétaire des Caves Cazaux à qui la commune, par délibération du 24/01/2019, a accepté de vendre les parcelles 357 et 358 pour implanter son entreprise, souhaiterait acheter également la parcelle 387, d'une superficie de 260m², pour lui permettre de réaliser une entrée routière plus sécurisée.

Après débat, le conseil à l'unanimité des présents accepte de vendre cette parcelle 387 à M Anclade au prix de 30€/m² prix identique à celui des parcelles 357 et 358.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la vente et donne tout pouvoir au maire pour signer les actes de vente correspondants.

3. Avenant au contrat du cabinet d'architecture ATELIER 2A

Compte tenu du montant total des travaux après appel d'offres, le cabinet d'architecte ATELIER 2A a réévalué son montant d'honoraires de 32000€ à 36620€ HT.

Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable et donne pouvoir au Maire pour signer cet avenant au contrat.

4. Subvention du Département pour les enrobés de chaussée 921 et 172

Dans le cadre des travaux de Requalification Urbaine, le Département accorde à la commune une subvention pour la réalisation des enrobés sur les routes 921 et 172 pour un montant total de 36 450€.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette subvention et se félicite de l'aide apportée par le Département.

5. Décisions Modificatives budgétaires

Des décisions modificatives budgétaires sont proposées pour :

- l'attribution d'une subvention de 100 euros à l'association "Amis du Pays Toy" au budget principal
- un ajustement sur le budget "Eau" pour régularisation d'une facture d'eau de 1000€
- les travaux de renouvellement sur réseau d'alimentation d'eau potable (ACCHINI) au bassin principal pour un montant de 8 702.50€ HT
- des écritures de régularisation des amortissements pour les budgets eau et principal.

Le conseil, à l'unanimité des présents, accepte les DM proposées.

6. Embauches

Un agent chargé de l'entretien de la STEP et réseau d'eau avait été embauché le 11 juin 2019 et a présenté, pour raison personnelle, sa démission qui a été effective le 11 oct 2019.

Compte tenu de la charge de travail, le Maire propose de créer un poste pour assurer les missions d'entretien/maintenance à la STEP et sur le réseau EP.

Pour assurer une meilleure surveillance à la cantine de l'école, le Maire propose de créer un poste en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 pour une durée de 1h30 par jour.

Le conseil, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la création de ces deux postes.

7. Divers

- Invitation du Collège des Trois Vallées à son comité de pilotage de la section sportive le jeudi 10 oct à 18h00
- Invitation du parti "La France Insoumise" à une réunion d'information sur la privatisation des usines hydrauliques le 11 oct à 18h00 à Argelès-Gazost. Le conseil s'étonne que cette invitation soit transmise par le Président de la communauté de communes et pose la question de savoir comment seraient gérées des propositions qui lui seront faites par d'autres partis
- Avancement des travaux : Requalification Urbaine Musée. Le hors d'eau est prévu pour la fin d'année.
- Contentieux "Dupouy" : l'audience au TA de Pau est fixée au 15 octobre 2019
- Départ à la retraite de M M Dellac : la date de réunion pour souhaiter une bonne retraite à M Dellac est repoussée au 7 novembre
- Soirée des « anciens » : elle est fixée comme l'année dernière au début d'année le 8 janvier 2020. Y Lafon se charge de consulter les restaurants.
- Abattoir : la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves ayant refusé la prise en charge de l'investissement de l'abattoir, la compétence a été rendue aux 15 communes de la vallée Toy. Depuis c'est la CSVB avec les éleveurs locaux qui recherchent une nouvelle solution : abattoir plus petit, nouveau terrain d'implantation à Saligos ou Viella sachant que le label AOP pourrait expirer le 31 décembre 2019. Affaire à suivre pour l'instant la commune n'a reçu aucune information.
- Ordures ménagères : le budget "déchets" de la communauté de communes étant un peu en excédent, la communauté de communes a décidé, pour les particuliers, de baisser le taux de 10.02 à 9.14% en 2020 mais en contrepartie de remonter son taux pour la taxe foncière de 3.19 à 4.00%.